

ENDETTEMENT



**Le ratio
Amortissement du long
terme (remboursement
Emprunts)**

DEFINITION

Le ratio d'amortissement du long terme est un ratio de structure financière permettant une analyse de risque.

Il permet de mesurer la capacité de remboursement de l'Ogec en répondant à la question : combien d'années de CAF (Capacité d'Autofinancement) me faut-il pour rembourser mes emprunts ?

Il est calculé de la façon suivante :

DETTES MLT / CAF COURANTE

Un ratio égal à 3 par exemple, indique que l'Ogec a la capacité de se libérer de l'emprunt en 3 ans. De façon optimale, il se situera à un niveau de **5 – 7 ans**.

Il s'agit d'un ratio de prudence « Enseignement Catholique » que les banques exploitent en fonction de leur besoin.

De façon générale, l'EC est peu endetté et on se situe en moyenne nationale plutôt sur une base 2 à 3 ans.

Il doit être si possible **couplé avec un second ratio** :

Le remboursement d'emprunt doit être inférieur ou égal à la moitié de la CAF.

Ainsi, même endetté, l'Ogec dispose toujours de ressources financières pour faire face à ses investissements courants. Sinon, l'endettement est jugé trop important et/ou la CAF trop faible.

Rappel du traitement de l'emprunt au bilan

L'emprunt est l'expression comptable d'une dette contractée en général auprès d'une banque. Seuls le décaissement et l'encaissement peuvent constituer le fait générateur de l'enregistrement comptable au bilan.

Les sommes comptabilisées dans les comptes "emprunts" correspondent aux montants dus en capital conformément au tableau de remboursement.

Les intérêts sont comptabilisés aux comptes 66 "charges financières".

Mise en perspective de l'emprunt

Les Ogec, dans le cadre de leurs projets d'investissement, peuvent avoir recours à l'emprunt.

La rénovation des outils pédagogiques, leur amélioration, leur développement (bâtiments, installations–agencements, équipements) ne peuvent attendre que les dépenses correspondantes soient entièrement autofinancées.

Les premiers constats effectués par l'observatoire financier INDICES montrent non pas un surendettement mais un sous endettement des Ogec et parallèlement un actif immobilisé vieillissant. Bien sûr, chaque Ogec doit évaluer avec rigueur sa capacité d'endettement qui s'appuie sur un indicateur essentiel : la capacité d'autofinancement, permettant à la fois d'autofinancer et de rembourser les emprunts.

A l'expérience, force est de constater que le dosage entre autofinancement et emprunt est difficile. Cette analyse est pourtant essentielle car elle conditionne l'équilibre bilanciel, le niveau de fonds de roulement. Trop d'Ogec sont soit en panne par rapport à leurs investissements, soit ont fragilisé dans certains cas leur fonds de roulement par excès d'autofinancement de leurs investissements lourds.

La vertu passe par un financement externe long pour des dépenses de longue durée ; l'emprunt est une ressource utile avant d'être une dette. La durée de remboursement de cette dette doit aussi être proche de la durée de vie économique des investissements effectués. Cette règle économique reste d'actualité dans nos associations.